



Gestion de services pour personnes handicapées - Module II

Bulletin d'inscription



Institution (lieu de travail du participant)

Institution provinciale

Pouvoir local

(Entourer votre choix: commune, CPAS, intercommunale, zone de police, zone de secours, ASBL du secteur non-marchand)

Assujetti à la T.V.A. Oui Non

Numéro de T.V.A.

Service du participant

Adresse

CP

Localité

E-mail

Tél

Participant

Mlle Mme M.

Nom

Prénom

N° registre national:

(OBLIGATOIRE: ce numéro est indiqué au dos de votre carte d'identité - date de naissance à l'envers + 5 chiffres)

Adresse personnelle

CP

Localité

E-mail

Tél

GSM

Fonction

Tronc commun (88 heures obligatoires) :

- L'entretien de recrutement (16h) le jour (moyennant accord du chef de service)
- Conduite d'un entretien à l'évaluation (16h) le jour (moyennant accord du chef de service)
- Renforcer son leadership (16h) le jour (moyennant accord du chef de service)
- Elaboration d'un plan de formation pour une équipe éducative (24h) le jour (moyennant accord du chef de service)
- Première approche des concepts et modèles de qualité - Cas particulier des services publics (16h) le jour (moyennant accord du chef de service)

+ OPTIONS spécifiques (62 heures à choisir) parmi les cours non suivis dans le module I *(vous avez jusqu'au 15/10/2018 pour demander une modification dans votre choix d'options)*

Gestion administrative du personnel (30h)

- Au choix :
- le soir
 - via internet
 - le jour (moyennant accord du chef de service)

Législation sociale (20h)

- Au choix :
- le soir
 - via internet
 - le jour (moyennant accord du chef de service)

IPFH | Ecole d'administration
 22, boulevard Initialis | 7000 Mons
 Directrice: Christelle Godefroid
 Site internet: <http://ipfh.hainaut.be>

... Suite



Tous les bulletins d'inscription doivent être renvoyés pour le 30 juin 2018 au plus tard

- Notions de marchés publics (15h)
 - Au choix : le soir
 - le jour (moyennant accord du chef de service)
- Stratégie de gestion et marketing public (20h) le soir
- La délégation efficace (16h) le jour (moyennant accord du chef de service)
- Définition de fonction (2h) le jour (moyennant accord du chef de service)
- Formation sur l'importance des écrits professionnels dans la pratique éducative (21h) le jour (moyennant accord du chef de service)
- Travail en réseau social (16h) le jour (moyennant accord du chef de service)
- Missions et fonctionnement «Province» (50h) le soir

Site (par ordre de préférence de 1 à 4)

- Mons Morlanwelz
- Marcinelle Tournai

Attention! La délocalisation sur les différents sites hennuyers ne peut se faire que sous réserve d'un nombre suffisant de candidats (minimum 15)

Si un cours de jour ou via internet ne peut être ouvert, l'étudiant sera inscrit automatiquement au cours se déroulant le soir

La formation sera organisée sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions

Les présentiels des cours e-learning ne sont organisés que sur le site de Mons

L'école se réserve le droit de refuser l'accès à un cours e-learning si l'étudiant le demande après le 31 août 2018.

Public cible : formation obligatoire pour le subventionnement des chefs éducateurs, chefs de groupe et directeurs de structure (A.R. du Gouvernement wallon du 9/10/1997)

Accord du chef de service, prénom, nom, signature et date:

Attention!

L'accord du pouvoir local pour la participation financière est indispensable lors de l'inscription. Dans le cas contraire, l'agent devra supporter la totalité des frais incombant à cette formation.

Toute inscription non annulée par mail ou par fax auprès de l'agent traitant, avant le 30/09/18 sera due.

Ces formations sont agréées par le Conseil Régional de la Formation.

Nous vous informons que vos coordonnées personnelles peuvent être transmises au Conseil Régional de la Formation à des fins statistiques et qualitatives.

Le relevé des présences peut être communiqué à votre administration à sa demande.

Participation financière

52,5€ pour les agents de la province de Hainaut
 120€ pour les agents d'une autre province
 630€/agent à charge d'une autre province
En cas de report de cote ou de dispense, la totalité des frais est due.

Toute demande de dispense est à introduire **OBLIGATOIREMENT** au moment de l'inscription. Passé ce délai, il n'en sera plus tenu compte

Signature de l'agent et date:

(L'inscription est valable pour l'année scolaire 2018-2019)

IPFH | Ecole d'administration
 22, boulevard Initialis | 7000 Mons
 Directrice: Christelle Godefroid
 Site internet: <http://ipfh.hainaut.be>

Agents traitants:

Vanessa Iserbyt 065 342 515
vanessa.iserbyt@hainaut.be
 Sylvie Manette 065 342 506
sylvie.manette@hainaut.be
 Sabine Duveau 065 342 505
sabine.duveau@hainaut.be
 Fax: 065 342 558

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident/incident sur le lieu de formation ou sur le chemin de la formation

Tous les bulletins d'inscription doivent être renvoyés pour le 30 juin 2018 au plus tard